



RAPPORT d'ACTIVITES 2025

RESIDENCE AUTONOMIE LES JARDINS DE
NOISY

Table des matières

1.	Historique de la RPA	p. 3
2.	Présentation	p. 6
3.	Service Gestionnaire	P. 11
4.	Les missions de chacun	p. 13
5.	La tarification	P. 18
6.	Les indicateurs de l'activité	P. 21
7.	Les caractéristiques des résidents	P. 24
8.	Les activités et l'animation	P. 26
9.	Retour en Images.....	P. 31
10.	Les travaux	P. 33
11.	Inauguration	P. 34
12.	On parle de la Résidence	P. 35



1. Historique des Jardins de Noisy

Dans les années 60, le centre du « vieux village » de NOISY LE ROI, entre la Mairie et l'Eglise, était occupé par les bâtiments d'une importante exploitation agricole, la Ferme du Chenil.

Avec les nouvelles méthodes de production et l'augmentation de la circulation automobile, l'utilisation de ces bâtiments a été peu à peu abandonnée.



C'est ainsi que cet ancien « pôle » de vie de la commune a perdu sa fonction première et les édifices ont commencé à se dégrader.

Pour permettre à la collectivité de conserver cet ensemble immobilier auquel la population, en particulier les anciens, est très attachée, la commune a décidé d'en faire l'acquisition.

Pour aménager cet espace privilégié, la Municipalité a défini plusieurs priorités :

- La conservation du caractère de l'ensemble par la réhabilitation du plus grand nombre possible de bâtiments

- Une plus large ouverture vers le public par la création d'espaces verts et de cheminements piétons desservant la forêt au Nord, la poste et le centre commercial à l'Est, la Mairie et la grande rue au Sud, l'Eglise au Nord-Ouest.

Cependant, la ferme du Chenil ne devant pas rester un simple lieu de passage, la municipalité a décidé de créer une résidence pour personnes âgées au centre de cet ensemble. Elle répondait, par-là, à un besoin souvent exprimé par les personnes âgées, de bénéficier de certains services collectifs (restaurant, activités diverses, présence vigilante) ; ceci tout en conservant une réelle indépendance dans leur propre logement.

Le choix de l'emplacement de cette résidence assure d'une part, une vie constante dans des lieux qui n'auraient été qu'épisodiquement fréquentés et permet d'autre part, aux anciens d'être au cœur des différentes activités de la commune.

Les **travaux ont débuté en 1981** sous la maîtrise d'ouvrage des architectes des cabinets SCPA et CAILLAT-DAROT et la Société LOGIREP. La société LOGIREP (actuellement LOGIRYS), propriétaire des bâtiments de la résidence a passé une convention de location avec le Bureau d'Aide Sociale (actuellement CCAS) de NOISY LE ROI, à charge pour celui-ci de gérer cet établissement.

Ancien Foyer Logement

Concept développé dans les années 60/70, **le foyer logement** avait pour vocation première d'offrir aux personnes âgées autonomes à revenus modestes ou aux personnes âgées isolées un habitat collectif sécurisé et adapté.

Résidence Autonomie (RA)

Ces établissements sont conçus pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles

Les résidences autonomie accueillent les personnes seules ou les couples.

Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante,
- offrir une solution pour garder une vie sociale,
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé,
- utiliser des services collectifs : restauration, ménage, animations...,
- avoir un loyer modéré.

2. Présentation de la RPA

Cadre juridique

La **loi ASV** (Adaptation de la Société au Vieillessement) du 14 décembre 2015 confère un rôle plus important dans la prévention de la perte d'autonomie aux RA. Les établissements relèvent de façon combinée du 6° du I de l'article L.312 du code de l'action sociale et des familles et de l'article L.633 du code de la construction et de l'habitation

Un ESMS distinct des EHPAD

Une RA se différencie donc d'un établissement médicalisé en ce sens qu'il n'a pas vocation à assurer une prise en charge médicale. A leur entrée, les personnes doivent présenter une autonomie classée en **GIR5 ou GIR6** (Grille AGGIR) ; en deçà, leur accueil peut se poursuivre sous certaines conditions, notamment d'accompagnement par des services spécialisés.

Les Locaux

La Résidence est divisée en quatre bâtiments reliés et comprend :

- **58 studios privés** dont 7 d'une superficie de 40 m², réservés en priorité aux couples, 51 d'une superficie de 33 m², pour les personnes seules.
- 2 chambres dites chambres d'accueil aux familles
- 1 salle d'animation : « salon des lauriers roses »
- 3 salons répartis dans les étages,
- 1 salon de coiffure
- 3 bureaux,
- 1 infirmerie,
- 1 Restaurant



7

Les appartements

Les logements occupés par les résidents disposent de :
une entrée, une pièce principale avec un coin cuisine équipé d'un réfrigérateur, de deux plaques chauffantes, d'un dressing, une salle de bain.

Chaque appartement est loué vide. Le **résident meuble** son appartement comme il le souhaite. Les animaux de compagnie de petite taille sont admis à l'arrivée des résidents.

L'accès

L'entrée de la Résidence se fait par des **portes sécurisées à ouverture automatique**. Chaque résident dispose d'un badge. L'accès aux étages (2 ou 3 niveaux selon le bâtiment) se fait pour les résidents et les visiteurs, par deux ascenseurs ou par les escaliers.

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Restaurant

Le **restaurant** accueille les résidents et leurs invités, pour les repas de midi, du lundi au samedi.

Il est également ouvert à toutes les personnes âgées de la ville, sur simple réservation et moyennant le paiement du repas.



Prestations sociales

Les prestations minimales, individuelles ou collectives, délivrées par les résidences autonomie sont les suivantes :

- I. Prestations **d'administration générale** : gestion administrative de l'ensemble du séjour, notamment l'état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie ; et élaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants.
- II. Mise à disposition d'un **logement privatif**, au sens de l'article R. 111-3 du code de la construction et de l'habitation, comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone.

III. Mise à **disposition et entretien de locaux collectifs** en application de l'article R. 633-1 du code de la construction et de l'habitation

IV. Accès à une offre **d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie** au sein de l'établissement ou à l'extérieur de celui-ci.

V. Accès à un service de **restauration** par tous moyens.

VI. Accès à un service de **blanchisserie** par tous moyens.



Prestations sociales (suite)



VII. Accès aux **moyens de communication**, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement.

VIII. Accès à un **dispositif de sécurité** apportant au résident 24h/24h une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler.

IX. Prestations d'animation de la vie sociale :

- accès aux **animations collectives et aux activités organisées** dans l'enceinte de l'établissement ;
- **organisation des activités extérieures.**

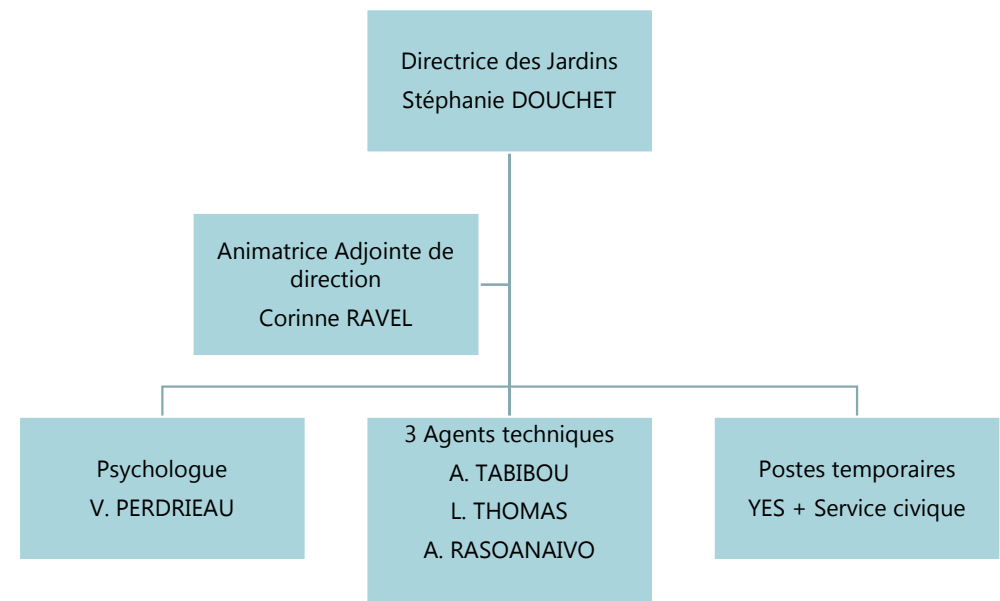
L'exercice de leur mission donne lieu, sous réserve **de conclusion d'un CPOM** (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), à une aide dite « **forfait autonomie** », allouée par le département. A cet effet, le CCAS de Noisy-le-Roi a signé un CPOM avec le Conseil Départemental des Yvelines et obtient annuellement le forfait autonomie depuis l'année 2016. Le montant annuel du forfait autonomie est d'environ 20 000 €.



3. Service Gestionnaire

Le **Centre Communal d'Action Sociale** de Noisy le Roi est gestionnaire de la Résidence Les Jardins de Noisy. Marc TOURELLE, Maire de Noisy-le-Roi est président de droit du CCAS et représente la résidence en vertu d'une délibération de son Conseil d'Administration en date du 30 juin 2020.

Organigramme



Le personnel



Le CCAS, en tant qu'employeur direct, rémunère les agents de la résidence. La résidence disposant d'un budget annexe, le coût du personnel lui est ensuite refacturé par le CCAS.

En 2024, l'ensemble du personnel des Jardins de Noisy représente **5,03 E.T.P.**

Nous avons accueilli Léa Chartier dans le cadre d'une mission en service civique sur le premier semestre de l'année et avons obtenu un agrément pour renouveler un poste en fin d'année. En date du 29/12, Mathis MELI a été accueilli pour une période de 6 mois.

4. Les missions de chacun

La directrice

Elle assure le **fonctionnement** de l'établissement. Elle est **garante du projet d'établissement**. Elle assure les responsabilités **techniques, administratives et financières** liées à l'activité et aux conditions d'existence de la Résidence autonomie. Elle exerce la responsabilité de l'**encadrement** des personnels, **impulse et anime un projet institutionnel**, assure l'organisation du travail et **garantit des conditions de vie agréables aux personnes** accueillies et est en lien avec les **familles**.

L'adjointe de direction et animatrice

Elle seconde la Directrice de l'Etablissement dans ses activités quotidiennes relatives au bon fonctionnement et à l'organisation pratique du service.

Elle a pour mission **de développer, d'organiser et de conduire des projets visant à l'épanouissement, la socialisation et l'autonomie** des personnes.

Les agents techniques

Ils effectuent des activités **d'entretien** des locaux communs et de **blanchisserie** au sein de la RPA.
Ils participent **ponctuellement** à l'organisation **d'animations**.

Ils participent à la rénovation des studios lors de la rotation des résidents. Ils assurent également la gestion et le tri des déchets.

Ils apportent un **soutien aux résidents** et assurent ponctuellement un service de petits travaux en **électricité et en plomberie**. Ils contribuent à **veiller sur les résidents** et relaient la Direction pour mettre en place des **aides adaptées**.

Ils ont un rôle de liaison avec le responsable du site et les auxiliaires de vie.



Le gardiennage



Il est effectué par deux agents techniques et par l'adjointe de direction.

Ils effectuent des **astreintes de garde** de 17h à 8h du lundi au vendredi, les week-end et jours fériés 24h/24.

Dans le cadre de celles-ci ils assurent la surveillance de l'équipement et peuvent être sollicités par les résidents en cas de besoin urgent via le système de téléassistance.

Chaque studio est équipé d'un boîtier d'appel autonome et d'un bracelet qui permet aux résidents d'entrer en contact, en cas d'urgence, avec la personne d'astreinte.

L'agent de convivialité



Quelque soit son statut, jeune en service civique ou recruté dans le cadre du dispositif YES +, l'agent de convivialité a pour missions de :

- Rompre l'isolement
- Développer la convivialité de proximité
- Assurer des missions d'écoute
- Diffuser les bonnes pratiques préventives et d'alerte



Les formations



Les agents de la Résidence ont suivi plusieurs formations :

- Certibiocide désinfectants
- Premiers secours
- Formation d'intégration des agents de catégorie c



5. La tarification

Evolution de la tarification

La loi [n°2014-366 du 24 mars 2014](#) fixe le cadre de l'actualisation des redevances des Résidences Autonomies. Le taux de révision de la redevance est indexé à **l'IRL** (Indice de Référence des Loyers) valeur du 2ème trimestre de l'année précédente.

Pour les autres **prestations**, l'établissement relève du code de l'action sociale et des familles, notamment des articles L. 342-1 et L. 342-3 et D. 342-5. Les augmentations des prestations d'hébergement sont donc définies par un **arrêté annuel**.

La redevance mensuelle

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Loyer	513,61 €	519,17 €	537,86 €	556,68 €	574,83 €
Charges	166,99 €	168,73 €	174,58 €	180,47 €	186,15 €
SHC *	182,94 €	182,94 €	182,94 €	182,94 €	182,94 €
TOTAL NOISEENS	680,60 €	687,90 €	712,44 €	737,15 €	760,98 €
TOTAL NON NOISEENS	863,54 €	870,84 €	895,38 €	920,09 €	943,92 €

Les charges comprennent l'eau chaude, l'eau froide, le chauffage, la location du système d'appel d'urgence et le service d'animation.

* SHC : Supplément Hors Commune – Appliqué pour les résidents n'ayant aucune attache à la commune – Durée 4 ans.

Les bénéficiaires des APL



Evolution 2025

- ✓ En janvier, 11 personnes bénéficiaient de l'APL. Le montant de l'APL oscillait entre 14 € et 381€. Le montant mensuel moyen était de 220 €.
- ✓ En décembre, **8 personnes bénéficient de l'APL**. Le montant de l'APL varie entre 160 € et 385 €. Le montant moyen reste **266 €**

- ✓ Par ailleurs, les personnes qui ont droit à l'APL bénéficient également d'une exonération de redevance prise en charge par le CCAS du même montant que l'A.P.L. mais plafonnée à 65 € par mois.
- ✓ Le loyer a été réduit de 7 284€ en 2025 pour l'ensemble des résidents bénéficiant des APL.
- ✓ Les résidents touchant une APL bénéficient d'un abattement de 10 % sur le tarif de restauration

Tarification du restaurant

Du lundi au samedi	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Déjeuners	11,04 €	11,09 €	11,30 €	11,88 €	12,53 €
Tarif déjeuner invité	14,18 €	14,24 €	14,52 €	15,27 €	16,10 €
Tarif bénéficiaire des APL	9,94 €	9,98 €	10,17 €	10,69 €	11,27 €

Tarification de la blanchisserie

Lavage, séchage et pliage	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Prix unitaire	4,69 €	4,71 €	4,80 €	5,05 €	5,33 €

Tarification des chambres d'accueil aux familles

Tarif	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Le studio 74	30,17 €	30,31 €	30,90 €	32,49 €	34,27 €
La chambre 35	20,81 €	20,90 €	20,90 €	22,40 €	23,62 €

6. Les indicateurs d'activité



Le taux d'occupation

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'occupation	97.4 %	96.9 %	94,50%	96,55%	97,80%	95,54%	96,83%

Le taux d'occupation est revenu à la normale et une liste d'attente s'est de nouveau reconstituée comme avant la crise sanitaire (15 personnes sur liste d'attente).

Le temps de vacance est lié au temps nécessaire entre le départ d'un résident et l'arrivée d'un nouvel occupant (remise en état du logement, procédure d'admission).

En 2025, il y a eu :

9 sorties (vs 9 en 2023 et 13 en 2024) dont 4 départs en EHPAD, 4 décès, 1 retour à domicile.

11 entrées : 3 personnes de Province (Grenoble, Nantes, Roanne et Bretagne), 2 personnes de Noisy-le-Roi, 3 personnes des Yvelines, 2 d'Ile-de-France et 1 personne de Bailly. Les entrées se sont étalées sur toute l'année.

Répartition des entrées sur l'année 2025

	Résidence autonomie	Total
janvier 25	1	1
février 25	3	3
mars 25	1	1
avril 25	1	1
juin 25	1	1
août 25	1	1
novembre 25	1	1
décembre 25	2	2
TOTAL	11	11

Le nombre journalier de repas

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre Repas	7107	7398	8 211	8 006	7 611
Moyenne par jour de semaine	24	25	26	26	26
Moyenne par samedi	20	19	20	23	20

Utilisation hebdomadaire de la blanchisserie

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Assuré par le personnel 5 jours sur 7	En moyenne 20 machines par semaine	En moyenne 19 machines par semaine	En moyenne 20 machines par semaine	En moyenne 21 machines par semaine	En moyenne 20 machines par semaine

Ce chiffre ne prend pas en compte les machines réalisées pour le linge de la résidence (nappes, draps des chambres d'hôtes).
Par ailleurs, la possibilité laissée aux résidents de pouvoir installer une machine à laver dans leur studio n'a pas eu d'impact sur le recours au service de blanchisserie.

Réservation des chambres d'accueil aux familles

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de nuitées	67	82	113	156	120	152

Les gardes

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'heures d'intervention	58.41h	COVID	COVID	239,75h	Non communiqué par les RH	Non communiqué par les RH	

7. Caractéristiques des résidents



Moyenne d'âge des résidents

Année	2014	2016	2018	2020	2022	2023	2024	2025
	83,6	84,6	83,3	82,8	84,7	83,6	84,8	85,6
Age moyen	Age maxi : 97	Age maxi : 98	Age maxi : 97	Age maxi : 97	Age maxi : 98	Age maxi : 99	Age maxi : 100	Age maxi : 101
	Age mini : 51	Age mini : 53	Age mini : 55	Age mini : 57	Age mini : 59	Age mini : 60	Age mini : 61	Age mini : 62

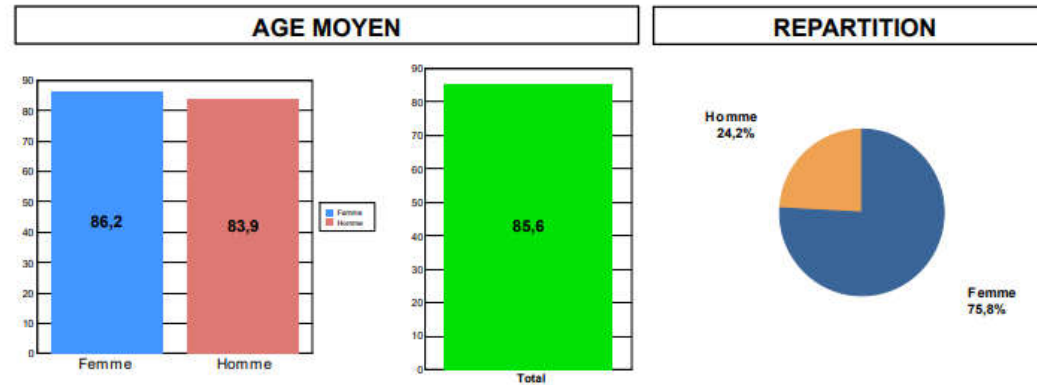
Répartition par sexe

Année	2014	2016	2018	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hommes	14	13	14	13	11	12	12	13	13
Femmes	45	46	44	43	47	48	47	45	45

Nombre moyen d'années de vie à la résidence

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	6,7	5,9	6,5	6,9	6,9	7,4	6,6	6,1	5,3

Age moyen et tranches d'âge des personnes ayant résidé du 01/01/2025 au 31/12/2025







- 62 personnes , dont 15 Hommes et 47 Femmes
 - Age moyen : 85,6 ans
 - Age moyen des femmes : 86,2 ans
 - Age moyen des hommes : 83,9 ans




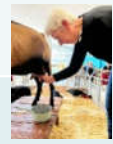



- La personne la plus âgée a 101 ans et la personne la plus jeune a 62 ans








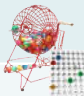

Age moyen à l'entrée : 78 ans
 Age moyen des arrivants du 01/01/2025 au 31/12/2025 : 86,3 ans





Tranche d'âge	Effectif Total	Homme	Femme	%
Moins de 60 ans	0	0	0	0%
De 60 à 74 ans	6	1	5	10%
De 75 à 84 ans	15	7	8	24%
De 85 à 95 ans	34	5	29	55%
Plus de 96 ans	7	2	5	11%





8. Les activités et animation

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
Atelier peinture	Animé par l'école de peinture de Noisy	5	28 séances de septembre à juin	
Jeux de société	Rummikub, scrabble, triominos, belotte...	5/10	Tous les jours	
FAMILEO	Promotion de la gazette Edition de la gazette	29 familles inscrites	1 édition par semaine	453 gazettes imprimées en 2025
Les Supers Grosses Têtes	Grand quizz animé par M. Bourdeaud'hui	20/25	1 fois par an	
Sorties en extérieur en minibus	Ferme de Gally, centre commercial, marché, cinéma...	8	2/3 fois par mois	
Atelier déco	Fabrication de divers objets selon le calendrier	10/12	2 fois par mois	
Animation mémoire	Exercices sous forme de jeux, français, maths, quiz...	2 groupes (2x10)+1 groupe d'extérieur	3 fois par semaine	
Vente	Vente de produits Bretons , vêtements... par des commerçants	20/25	3 fois par an	
Aide administrative ponctuelle	Aide administrative, prise de RDV médical...	10/15	Selon les demandes	

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
Gym douce Réveil musculaire	Gymnastique adaptée pour les séniors sur écran avec E-TONOMY	3/4	2 fois par semaine	
Gym douce	Gymnastique adaptée pour les séniors en présentiel avec un éducateur sportif de la Mairie	4/5	2 fois par semaine	
Mise à disposition de vélo d'appartement	Matériel mis à disposition au salon du 2 ^{ème} étage	6 vélos	A tout moment	
Activité marche	Organisée par une infirmière Asalée (action de santé en équipe), marche dans la ville , la forêt...	4/5	1 fois par semaine	
La Ferme de Tiligolo	Ferme ouvert reconstituée avec chèvre, chevreau, agneau, porcelet, oie, poules, cop, canards, lapins. Les résidents ont pu donné le biberon et traire la chèvre.	15/18		
Médiation Animale	Organisée NOVADOM, animé par une médiatrice diplômée en éducation canine et deux chiens	8/10	5 séances en 2025	
Médiation équine	EPONA Club Nature, les résidents sont accompagnés par les équipes soignantes et 3 poneys	8/10	4 séances en 2025	

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
Marché de Noël	Marché de Noël organisé avec les commerçants de la ville	70	1 fois par an	 
Visite de convivialité	Visite chez les résidents par notre jeune en service civique	40/50	Tous les jours	
Messe	Animée par le curé de la paroisse	20 + 10 de l'extérieur	1 fois par mois	
Fête des voisins Ballades en calèches	Fête des voisins au restaurant de la résidence sur le thème « Bienvenue à la guinguette » et après-midi Ballades en calèches avec les calèches de Versailles	35/40	1 fois en 2025	
Animation musicale	M. Daniel Rocca, M. Alain Léger M. Pascal Denis, Piano et chants...	25/30	5/6 fois par an	
Rencontres intergénérationnelles	Rencontre avec les enfants de l'école Montessori, les élèves du collège et le centre de loisirs	8/10 enfants et 8 résidents	1 fois par mois	
Les discussions de Graciela	Discussions et échanges sur un thème donné par notre bénévole	6/8	2 fois par mois	
Loto	Jeux	20/25	1 fois par mois	

Nom de l'action	Description	Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
Apéritif Pot des nouveaux arrivants	Temps fort regroupement résidents/entourage Présentation des nouveaux arrivants	40/50	2 fois par an selon l'arrivée des nouvelles personnes	
Fête des anniversaires	Repas pour les anniversaires au restaurant de la résidence	40	1 fois par mois , le dernier jeudi du mois	
Petit-déjeuner	Préparation avec 2 résidents, la veille , de gâteaux, crêpes... et dégustation au petit-déjeuner le lendemain matin.	15/20	1 fois par mois , le 3 ^{ème} mercredi du mois	
Repas de Noël Repas de la St Sylvestre	Repas festif organisé par la société de restauration VITALREST	40/50	Tous les ans	
Commission menu	Réunion d'évaluation des menus avec une diététicienne de la société de restauration VITALREST et les résidents	5/6	1 fois par trimestre	
Activité BRAIN BALL	La méthode Brain Ball est une activité psychomotrice qui permet de développer Concentration, Coordination, Estime de soi et Confiance.	10	1 fois par semaine de septembre à juillet	

Description		Nombre de personnes concernées par activité	Nombre de séances dans l'année	Commentaire
Goûter	La Résidence propose un goûter quotidien à 16h. Ce moment est l'occasion, pour les résidents, de venir partager un moment convivial	20	5 par semaine	
Initiation aux gestes de premiers secours animée par LA CROIX BLANCHE		13	1 fois par an	
Galette des rois, chandeleur ...	Confection des galettes des rois par les résidentes	25/30	1 fois par	
Cycles de conférences MAMOKA films	Conférences sur des thèmes variés :L'Egypte, L'Ile Maurice, Israël, La Jordanie, Le Pérou, Escala dans les Iles, l'Autriche et La Pologne.	20/25	8 fois par an	
Monsieur Cinéma et vous	Animé par M. Bourdeaud'hui sous forme de quiz sur les acteurs et films			
Repas/spectacle de Noël avec les familles à la salle des Anciennes Ecuries	Repas animé par « Sev&Setf » danseurs et chanteurs et le traiteur MBRA	75	1 fois par an	

9. Retour en Images





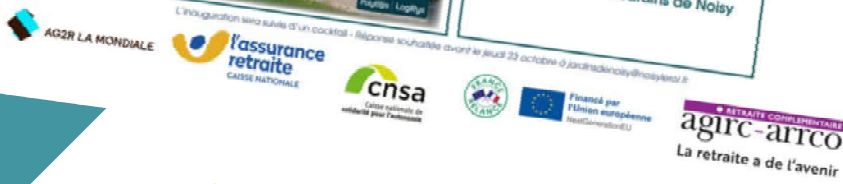
10. Les travaux

Mi-novembre 2024, les travaux de rénovation de la Résidence ont débuté. L'organisation générale de la Résidence s'en est trouvée impactée et les travaux se sont achevés en septembre 2025.



11. Inauguration

L'inauguration des travaux qui s'est tenue le 06 septembre 2025 en présence de Marc TOURELLE Maire de Noisy, Thierry DUCY – Directeur Général de LogiRys, Béatrice PIRON - Députée et Franck DELVAU – Administrateur de la CNAV.





DEMARCHE VILLE AMIE DES AINES

Menée par la ville avec la participation des
agents du CCAS

Obtention du label Argent Ville Amie des Aînés

La commune a reçu le label « Ville Amie des Aînés » Argent au Salon des Maires pour la démarche entreprise et son engagement en faveur du bien-être des séniors.

